COMMUNE D'ORSAY

ARRETE N° 23-426

Régie de recettes auprès du service financier pour les loyers des logements communaux. Cessation de fonctions de Mme Sophie MARIE qualité de régisseur titulaire et de Mmes Mallaury SIMONET et Marie-Stéphane PROQUEZ en qualité mandataires suppléantes – Régie référencée : RR 03206

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu la décision n° 93-8 du 3 février 1993 portant institution d'une régie de recettes pour les loyers communaux,

Vu l'arrêté n° n° 21-555 du 23 décembre 2021 portant nomination de Madame Sophie MARIE en qualité de régisseur titulaire et de Mesdames Mallaury SIMONET et Marie-Stéphane PROQUEZ en qualité de mandataires suppléantes,

Vu l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 7 décembre 2023,

Arrête:

Article 1 - A compter du 15 décembre 2023, Madame Sophie MARIE cesse d'exercer les fonctions de régisseur titulaire de la régie de recettes visée ci-dessus,

Article 2 - A cette même date, Mesdames Mallaury SIMONET et Marie-Stéphane PROQUEZ cessent d'exercer leurs fonctions de mandataires de ladite régie.

Article 3 - Le Maire et le comptable public assignataire de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Par délégation du Conseil municipal David ROS Sénateur-Maire d'Orsay Conseiller départemental de l'Essonne

<u>Notifié à</u> : Sophie Marie,	le	signature :
Mar ie-Stéphane Proquez,	le	signature :
Mallaury Simonet	le	signature :
Non soumis au contrôle de légalité		